

# REGLEMENT INTERIEUR AUTHENTIC SOUND EVENTS Saison 2025-2026

## LES COURS :

- Les cours sont dispensés de Septembre à juin soit un engagement pour un forfait annuel de 32 cours.
- Les cours débutent la semaine du 9 Septembre et terminent le 16 Juin.
- Il n'y a pas de cours pendant les vacances hormis pour rattrapage si besoin.
- Pour le bon déroulement des cours, il est demandé à chaque adhérent de respecter les horaires afin de ne pas décaler le cours suivant.
- La propreté des locaux doit être respectée.
- L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de biens personnels.
- En cas d'annulation des cours les adhérents seront avertis par whatsapp en priorité, par mail ou téléphone.
- En signant la fiche d'inscription vous acceptez le règlement intérieur ainsi que le droit à l'image pour les photos, pour compléter, enrichir le site et les réseaux socio.

## LA COTISATION :

- En cas de besoin, une attestation de règlement peut vous être délivrée sur simple demande.
- Tout adhérent devra s'acquitter de sa cotisation pour l'année entière ou pour le trimestre.
- Aucun remboursement ne pourra être effectué quel que soit le motif hormis cas exceptionnel de santé décidé par le bureau.
- Les chèques sont à libeller à l'ordre de « Authentic sound events » et à donner **au moment de l'inscription**.
- Afin de valider votre inscription vous devez joindre l'ensemble des pièces dans une enveloppe
  - La fiche d'inscription à remplir en ligne accompagné du règlement ; Une version papier peut vous être délivrée .Ce document doit-être dûment remplie et signé en joignant bien lisiblement votre adresse mail.
  - Le règlement en totalité à l'ordre de : Authentic sound events

Authentic sound events  
Mail : [authenticsoundevents@gmail.com](mailto:authenticsoundevents@gmail.com)  
Contact : 06 99 99 63 46 / 06 89 26 12 59 - Site : [www.djswinglo.com](http://www.djswinglo.com)

